

Kigali, le 05 FEV. 1988

N° 0357/15.00

FERWAF

reçu le 08 FEV. 1988
n° 121180
A traiter par

- Monsieur le Président du Club
MUKURA V.S.
B U T A R E.-
- Monsieur le Président du Club
PANTHERES NOIRES
K I G A L I.-

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, suite aux sérieuses difficultés budgétaires que connaît notre Pays, la Présidence du M.R.N.D. ne pourra pas cette année prendre à sa charge les frais de voyage des délégations sportives à l'occasion de leurs sorties pour des compétitions africaines.

Par conséquent, je vous informe que lors de la prochaine sortie de votre équipe les titres de transports des membres de votre club, des joueurs ainsi que du représentant de la FERWAF seraient supportés par les recettes des matches en premier tour à KIGALI tandis que leurs indemnités de mission seront à charge respectivement du club lui-même et de la FERWAF pour son représentant. Pour ce qui concerne les représentants éventuels du MIJECOOP et de l'ORINFOR, les titres de transports et les frais de mission seront pris en charge par le Gouvernement.

P.I.à:

Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise

K I G A L I.-

Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D.

K I G A L I.-

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

K I G A L I.-

✓ Monsieur le Président de la FERWAF

K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

